

Boulogne-Billancourt, le 7 juillet 2010

MEETIC

Société Anonyme au capital de 2 280 526 Euros.

Siège social : 66, route de la Reine, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT.

439 780 339 R.C.S. NANTERRE.

COMPTES ANNUELS 2009 DEFINITIFS

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2010.

Le Document de Référence de Meetic, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2010 et disponible sur simple demande écrite ainsi qu'en téléchargement sur le site de Meetic www.meetic-corp.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org, intègre notamment les comptes sociaux et consolidés publiés au titre de l'exercice 2009 ainsi que les attestations des commissaires aux comptes relatives aux comptes sociaux et consolidés.

En particulier, la quatrième résolution relative à la proposition d'affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la distribution du dividende et la distribution exceptionnelle de la Prime d'émission a été approuvée.

S'agissant de l'affectation du résultat net, ce dernier ressort à 11 762 026 € au titre de l'exercice 2009. L'affectation approuvée est ainsi la suivante :

- Bénéfice de l'exercice 2009	11 762 026 euros
- Report à nouveau	19 041 555 euros
Soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à	30 803 581 euros
Affecté de la façon suivante :	
- en dotation à la réserve légale pour un montant de	244 532,60 euros
- en paiement de dividendes pour un montant de	30 559 048,40 euros

L'assemblée générale a décidé en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 30 559 048,40 euros à verser aux actionnaires de Meetic, correspondant à une distribution de 1,34 euro par action pour 22 805 260 actions émises par la Société.

Le dividende à distribuer a été payé le 14 juin 2010.

Il est rappelé qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

S'agissant de la distribution d'une partie du compte « Prime d'émission », l'assemblée générale a approuvé cette distribution exceptionnelle à hauteur de 0,16 euro par action pour 22 805 260 actions émises par la Société, soit un montant distribué à ce titre de 3 648 841,60 euros.

Cette distribution de Prime d'émission a été mise en paiement le 14 juin 2010.

Coté sur **Euronext Paris - Compartiment B** de NYSE Euronext - ISIN : FR0004063097